

LES JOURNALISTES NE SONT PAS DES TERRORISTES

Perquisition du domicile dix heures durant par des agents de la DGSI, suivie par une garde à vue qui a commencé le 19 septembre. La journaliste **Ariane Lavrilleux** a été traitée comme une vulgaire terroriste. Son crime : avoir fait son travail de journaliste en fouillant, interrogeant, et regroupant des documents classés secret défense mettant en évidence la complicité de l'État français dans des exécutions ciblées de civils égyptiens. L'enquête baptisée *Les mémos de la terreur* a été coécrite par Mathias Destal, Geoffrey Livolsi et Jean-Pierre Canet qui, pour l'heure, n'ont pas encore reçu le même traitement qu'Ariane Lavrilleux.

Les intentions de l'État sont claires : intimider les journalistes et traquer leurs sources. La Filpac CGT ne peut pas tolérer cette insulte à la liberté de la presse, garante de notre démocratie. Les lois liberticides s'empilent : secret des affaires, possibilité de déclencher le micro et la caméra du téléphone d'un journaliste à son insu, procédures pour dénigrement devant les tribunaux de commerce, et ce secret défense aux contours flous et extensibles dont les règles sont fixées par les cachotiers de la république.

Les intentions de l'État sont claires : intimider les journalistes et traquer leurs sources.



Il est évident qu'un État doit conserver quelques secrets, mais pourquoi classer des documents couvrant des exécutions de civils ?

La république française a-t-elle rétabli, à notre insu, la peine de mort ?

Le droit de la presse ne doit pas tomber dans le droit commun. Pour la Filpac CGT, les journalistes ne sont pas des criminels mais des éveilleurs de consciences. La liberté de la presse, garantie par la loi de 1881, reste une vigie pour notre démocratie. N'en déplaise à ceux qui préfèrent le mensonge comme programme politique. •